

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

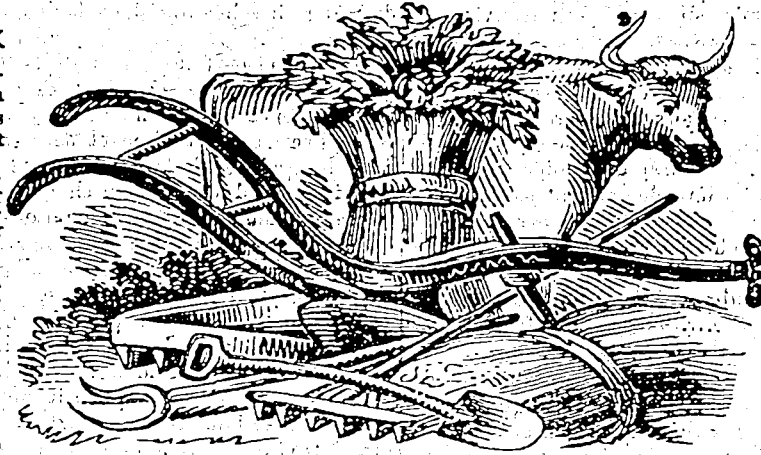
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Choix d'une race de mouton. (Suite).

Revue de la Semaine : Retour de St. Charles. — Dignités conférées par Notre Saint-Père le Pape à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Caron et à l'Hon. P. J. O. Chauveau. — M. le Chanoine Edouard Fabre nommé évêque de Montréal. — La Chambre Fédérale et l'Agriculture. — Délibérations à la Chambre des Communes.

Sujets divers : La betterave et la fabrication du sucre. (Suite). — A travers les journaux Canadiens. — De l'intervalle entre les fumures. — Ne vous endettez pas.

Correspondance : Les besoins et les ressources de la vallée du Lac St. Jean.

Petite chronique : Le travail de la brique aux Etats-Unis. — Terre à vendre dans le township de Granby. — Les écoles d'agriculture en Allemagne. — Les véritables ressources d'une Société civilisée. — L'initiative chez les cultivateurs.

Recettes : Maladie chez les oies. — Remède contre la brûlure de phosphore.

CAUSERIE AGRICOLE

CHOIX D'UNE RACE DE MOUTON. (Suite.)

Les différentes races animales qui couvrent aujourd'hui la surface des pays cultivés partent toutes d'une souche unique, modifiée presque à l'infini par les circonstances climatiques et par le genre d'élevage auquel elles ont été soumises.

Peu à peu la nourriture, la température, les soins de l'homme ont modifié profondément leur constitution. Dans les contrées fertiles, couvertes de prairies et de pâturages abondants et de bonne qualité, les animaux ont acquis une taille élevée et un poids considérable. Leur conformation est également améliorée, leurs côtes se sont arrondies, leur

poitrine est devenue plus ample, et par cela même qu'ils ont trouvé autour d'eux une nourriture plus abondante, ils sont devenus plus lents, plus paresseux, leurs membres ont pris un développement plus considérable, et ils ont acquis, en un mot ils ont pris tous les caractères qui dénotent une grande facilité d'engraissement. Mais, en même temps, ils sont devenus plus exigeants sous le rapport de la nourriture et ne peuvent plus prospérer qu'au milieu de l'abondance.

Les pays arides ou peu fertiles, au contraire, ont produit des animaux peu exigeants, doués d'une grande sobriété, plus grands marcheurs, mais en revanche ils ont perdu de leur poids et de leur taille. Leur conformation s'est également modifiée; leurs côtes se sont aplaties, le flanc s'est allongé, le ventre a pris plus d'ampleur, les membres se sont développés, et assez souvent même la poitrine s'est resserrée.

Changeons les circonstances qui ont concouru à la formation d'une race; transportons sur les sols peu fertiles, les races pesantes et exigeantes produites par une alimentation toujours abondante et riche, elles ne pourront s'y maintenir, et après quelques générations elles seront descendues au niveau général des animaux de la localité.

Au contraire, transportons dans une contrée riche, pourvue d'abondants pâturages, les petites races des terrains arides, elles se transformeront assez rapidement dans le sens des animaux qui habitent cette localité; mais en attendant que cette transformation se soit terminée, elles ne produiront jamais aussi abondamment que l'auraient fait les grandes races.

La température ne devra pas non plus être oubliée, car elle influe d'une manière notable sur la santé des animaux. Certaines races ne peuvent prospérer que sur les sols secs et arides; d'autres aiment l'air vif des pays élevés, d'autres enfin résistent bien aux climats et aux terrains humides, mais leur nombre est très-restrict. Le cultivateur qui veut faire le choix d'une race de mouton, doit donc prendre ces faits en sérieuse considération.

Enfin, il faut encore étudier une troisième circonstance : la facilité des débouchés dans la localité où l'éleveur s'est fixé. Ce n'est que par la vente que les bénéfices se réalisent. On peut produire abondamment et à très-bas prix des denrées d'utilité générale ; cependant les profits sont nuls et le cultivateur s'appauvrit s'il manque de débouchés et s'il lui faut parcourir de trop grandes distances pour trouver des acheteurs. Cette circonstance prévaut sur toutes les autres. Avant de choisir une race, le cultivateur devra consulter les besoins du pays. Lorsque la viande est très recherchée, il lui faudra donner la préférence aux races créées spécialement en vue de la boucherie, car ce sont elles qui produiront le plus économiquement la denrée demandée. Si les besoins de l'industrie manufacturière demandent surtout des laines fines, la production la plus économique sera celle de ces laines ; tandis qu'il s'attachera à produire des laines moyennes si celles-ci ont un grand débit. Dans ces divers cas, comme les acheteurs sont nombreux, ils se font une grande concurrence, et le producteur en profite pour obtenir de ses denrées les meilleurs prix possibles.

Mais ce qui importe surtout, c'est de choisir une race de moutons capable de prospérer sur les pâturages qu'on peut lui offrir. Sous ce rapport, les cultivateurs commettent une erreur très-grave. Ils croient réussir, donner même une haute idée de leurs tendances progressistes, en introduisant sur un sol pauvre et sec des moutons de grande taille, habitués à une nourriture abondante et substantielle, et ils s'imaginent que l'étendue pourra compenser la qualité. Nous le répétons, c'est une erreur et une erreur grave. Car quelle que soit l'étendue d'un pâturage pauvre ou d'un maigre glanage mis à la disposition d'une race exigeante et de grande taille, elle ne pourra jamais y trouver une nourriture suffisante et convenable.

L'étendue ne peut suppléer à la qualité. D'abord la nourriture doit être substantielle et les pâturages pauvres ne remplissent pas cette condition. Puis la grande race formée sur de gras pâturages est d'un tempérament mou, mauvaise marcheuse et s'épuise par les longues courses qu'elle est obligée de faire pour glaner çà et là les rares brins d'herbe que ses lèvres épaisses ne lui permettent pas de raser assez près de terre. Dans ces circonstances, il lui faudrait une activité double ou triple de celle qui est nécessaire aux petites races, puisque son poids et par conséquent ses besoins sont deux ou trois fois plus grands, ce qui les oblige de consommer une quantité correspondante de nourriture. Mais, comme nous venons de le voir, son tempérament ne lui permet pas cette grande énergie, et elle dépérit.

En essayant d'implanter une grande race perfectionnée, sur des fourrages maigres, on fait un contre-sens, on commence par où l'on aurait dû finir. Dans toute amélioration, comme dans toute introduction d'animaux étrangers, on ne peut avoir l'espoir de réussir qu'à la condition d'améliorer préalablement sa culture et d'enrichir sa terre de manière qu'elle puissent fournir à la nouvelle race une alimentation aussi riche et aussi abondante que celle qu'elle recevait dans son propre pays. Sans cette amélioration dans la production fourragère, on aura beau faire du croisement ou de la sélection, dépenser des sommes énormes pour l'importation de beaux types améliorateurs, tous ces travaux et ces dépenses auront été faites en pure perte, ou du moins on n'en obtiendra que des résultats fort restreints. Pour avoir des succès dans une amélioration de race, il faut que l'alimentation seconde l'influence amélioratrice des reproducteurs. Il faut non-seulement que ceux-ci trouvent dans leur nourriture les moyens de satisfaire à tous leurs besoins,

mais encore que tous les jeunes animaux produits par le croisement aient dès leur naissance les aliments les plus propres à favoriser leur croissance et leur production future.

Tous les éleveurs les plus expérimentés dans l'amélioration du mouton reconnaissent que la taille des animaux ne doit être cherchée que dans la bonne alimentation, et que c'est un contre-sens de la demander aux reproducteurs. La conformation parfaite est aussi en grande partie la conséquence d'un régime abondant et substantiel. Dans ce dernier cas cependant, l'influence des reproducteurs aide beaucoup l'action du régime et accélère le perfectionnement. Mais les qualités de la laine ne sont obtenues que par l'emploi des reproducteurs bien choisis. La très-forte alimentation serait même d'après eux un obstacle à la formation des laines fines et recherchées des manufacturiers. Si donc on reconnaît que les laines de bonne qualité sont très-recherchées dans la localité et que les moyens dont on dispose nous permettent de les produire avec avantage, il faudra demander aux reproducteurs l'amélioration des toisons dans le sens exigé par le commerce.

Voici à ce sujet ce qu'écrivait un habile éleveur : " Les qualités de la laine tiennent surtout de la race ; elles peuvent être introduites par le croisement et facilement conservées dans toutes les parties du pays par des soins peu dispendieux donnés aux troupeaux. De simples appareilllements pourraient même produire de grandes améliorations, car il y a dans toutes les races communes, comme dans les métis, des agneaux et des agnelles dont les toisons sont supérieures à la moyenne des troupeaux. Il n'y aurait qu'à les employer à la reproduction d'une manière exclusive. C'est en raison de cette facilité que nous avons toujours recommandé cette amélioration comme la plus urgente. Elle ne devrait pas empêcher de pousser au perfectionnement des races pour la boucherie, malheureusement moins aisée à réaliser, parce qu'il ne peut être que la conséquence du progrès dans la pratique de l'agriculture. "

Afin d'aider les éleveurs qui voudraient améliorer leurs troupeaux, dans le sens des qualités de la laine, au moyen de reproducteurs pris dans ces troupeaux mêmes, nous allons faire connaître ici les caractères des différentes laines offertes sur le marché.

On divise les laines en cinq catégories principales. Ce sont les extra-fines, les fines, les intermédiaires, les communes, et les grosses laines. Les deux premières catégories sont formées exclusivement par les mérinos et les très-bons métis-mérinos.

Les laines *extra-fines*, produites par une variété de mérinos créés au moyen de soins très-minutieux, sont d'une très-grande finesse, disposées en mèche molleuses, très-douces et très-élastiques, mais très-courtes et généralement peu tassées.

Les laines *fines*, un peu moins ténues que les précédentes, sont douces, leurs mèches sont courtes et très-frisées. Les toisons sont tassées, fermées et recouvrent toutes les parties du corps.

Les laines *intermédiaires* sont encore fines mais moins que les précédentes, leurs mèches plus longues, mesurent de 4 à 6 pouces, sont souvent pointues et ondulées. Elles servent aux mêmes usages que les précédentes.

Les laines *communes* ont un brin dont la grosseur est double de celle des laines intermédiaires. Ces laines sont généralement ondulées et sous forme de mèches peu rapprochées et pointues.

Les laines *grosses* ont une grosseur double de celles des

laines communes. Elles sont longues, droites, peu élastiques, quelquefois en mèches pointues, assez souvent en brins isolés, droits et lissés.

Plus le brin d'une laine est fin, souple, tenace et élastique, plus l'étoffe qu'il produit est forte et moëlleuse. La laine fine et douce se file bien, après le tissage, si on la soumet au foulon, elle se tasse, forme une étoffe moëlleuse, serrée, souple et presque imperméable, elle préserve parfaitement du froid et de l'humidité.

Il est pratiquement reconnu qu'une corde est d'autant plus forte, à grosseur égale, que les brins qui la forment sont plus fins et plus nombreux. Il en est de même des fils de laine, plus les brins qui les forment seront fins et nombreux plus ils seront résistants; par conséquent les étoffes qui en seront fabriquées dureront plus longtemps que celles qui proviendront de laines grossières.

La douceur, la souplesse et l'élasticité d'une laine sont aussi de très précieuses qualités. Une étoffe faite avec une laine douce et élastique fait un vêtement souple qui suit tous les mouvements du corps et revient sur lui-même après que les tiraillements ont cessé.

Malheureusement les cultivateurs se soucient peu d'avoir des étoffes belles et moëlleuses. Ils croient que ces qualités ne s'obtiennent qu'aux dépens de la solidité et nous venons de faire voir que c'est tout le contraire qui arrive.

REVUE DE LA SEMAINE

Nous lisons dans le *Canadien* du 14 :

« La fête de Pâques a été célébrée avec la plus grande solennité dans toutes les églises catholiques. A la cathédrale Mgr. l'Archevêque a officié pontificalement. Tout le monde paraissait heureux de voir Mgr. revenu au milieu de nous. Après la messe les citoyens se rendirent à la grande salle de l'Université-Laval pour assister à la lecture faite par le Maire de Québec d'une adresse de félicitation à Sa Grandeur sur son heureux retour d'un si long voyage. La réponse de Mgr. fut particulièrement heureuse et en la lisant sa voix indiquait qu'il ressentait une très-forte émotion.

« Aux côtés de Monseigneur on remarquait Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'Honorable Président du Sénat, M. le Recteur de l'Université-Laval, M. le Curé de Québec, les Honorables Juges Taschereau et Tessier et M. le Recorder Delagrave, etc., etc. Monseigneur annonça à l'auditoire qu'à l'une des audiences qu'il a obtenues du Saint Père, il avait demandé et obtenu pour son Excellence la croix de Commandeur de l'ordre illustre de Saint Grégoire-le-Grand, et pour l'Hon. Président du Sénat la croix de Chevalier de l'ordre supérieur de Pie IX. Nos deux distingués compatriotes portaient à leur cou la décoration que leur a donnée le Saint-Père. Tous deux en termes chaleureux remercièrent Monseigneur de l'honneur qu'il leur avait fait conférer. »

— Nous lisons dans le *Nouveau-Monde* à la date du 12 Avril :

« La malle d'Europe distribuée hier nous apportait la première des très-bonnes nouvelles que nous attendions de Rome : celle de la nomination d'un Coadjuteur, avec future succession, à Mgr. Ignace Bourget, évêque en titre de Montréal, dont le laborieux et fécond épiscopat date de bientôt trente-trois ans.

« C'est sur M. le Chanoine Edouard Fabre, théologal du vénérable chapitre de la Cathédrale de Montréal, que le choix du St. Siège est tombé.

« La nouvelle de cette nomination d'un Coadjuteur, selon les vœux et le cœur du vénérable père de ce diocèse, sera accueillie avec une joie profonde par le clergé et la population qui lui sont fermement restés fidèles.

« En choisissant dans les rangs de ce corps distingué dont Mgr. de Montréal s'était entouré pour prendre part au fardeau de l'administration qui lui était confiée, celui qui devra désormais ne plus faire avec lui qu'un cœur, qu'une âme et qu'une voix, le St. Siège a voulu témoigner de la haute appréciation qu'il faisait de la sagesse et de la fermeté avec lesquelles le Diocèse de Montréal a été conduit sous l'épiscopat actuel.

« Cette nomination sera un égal sujet de joie pour la bonne population ouvrière pour laquelle il s'est toujours montré un père rempli de bienveillance et de sollicitude.

« Mgr. Fabre est âgé de 46 ans. Il compte 23 années de prêtrise et était depuis dix-sept ans membre du Chapitre de la Cathédrale.

« Il est le supérieur de la Communauté des Sœurs du Bon Pasteur et des Frères de la Charité de St. Vincent de Paul.

« Il était, depuis 1857, chapelain de l'Union St. Joseph et jouit dans cette société nombreuse et prospère de l'attachement et de la confiance générale des membres.

« Nous ne savons pas encore à quelle date seront fixées les cérémonies du sacre du nouvel évêque, mais nous croyons être informé que les RR. PP. Jésuites ont gracieusement offert la magnifique Eglise du Gesù pour l'occasion et que Mgr. Fabre l'a acceptée. »

Mgr. Fabre portera le titre d'évêque de Gratianopolis, *in partibus infidelium*.

— L'agriculture a enfin réussi à occuper l'attention de la Chambre des Communes à Ottawa. C'est dans la séance du 7 courant qu'eut lieu ce mémorable événement.

M. Jones proposa la nomination d'un comité spécial chargé d'étudier les intérêts de l'Agriculture dans la Puissance.

Dans le discours qui accompagna cette proposition, M. Jones soutint que le libre-échange n'existait dans aucune contrée de la terre; qu'en Angleterre même, où l'on voit tant de libre-échangistes, sur un revenu de 571 millions de piastres, près de la moitié était obtenue des droits imposés sur les produits étrangers. Il montra ensuite les charges énormes qui pesaient sur les cultivateurs d'Ontario, lesquels sont obligés de payer des taxes pour pas moins de cinq objets différents. Au moyen de chiffres authentiques, il montra la quantité considérable de produits que les Américains jettent sur nos marchés, libres de tout droit, obligeant par là nos propres cultivateurs à exporter leur orge, seigle et autres grains grossiers aux Etats-Unis où ils paient un droit de 20 par 100.

M. Jones espère que la politique indiquée par les discours ministériels sera mise à effet, quoiqu'il n'y ait pas grande chance de succès pendant cette Session, puisque le Ministre des Finances est un libre-échangiste. Cependant, dit-il, les cultivateurs n'ont rien à espérer de l'opposition, car ses tendances libres-échangistes sont trop bien connues. Elle a fait connaître trop ouvertement son désir de voir les produits américains faire sans entrave la concurrence aux produits du pays. La Puissance du Canada a importé des Etats-Unis des produits pour la valeur de 34 millions tandis que les exportations ne furent que de 31 millions. Québec seul importa 591,580 minots de blé-d'Inde et 111,661 quarts de farine et de grain. Sous ces circonstances, nous devrions obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, car

tous nos marchés leur sont déjà tout grands ouverts. Il est convaincu que si la question était franchement soumise au peuple, il n'y aurait pas vingt rapports en faveur du libre-échange.

Plusieurs orateurs prirent la parole après M. Jones, entre autres l'Hon. John Young, MM. Blanchet et Richard, et finalement la Chambre s'ajourna sans rien décider.

La question que M. Jones a traité dans son discours n'est pas inconnue de nos lecteurs. Ce monsieur ne faisait que réitérer cette année la proposition faite l'année dernière, proposition qui fut acceptée. Malheureusement le comité fut nommé trop tard et la Session se terminait lorsqu'il présenta son rapport. D'ailleurs, le comité était composé en majeure partie de libre-échangistes dont les utopies prévalurent. Nous disons utopies, car les principes sur lesquels reposent leur théories, supposent un état de chose impossible. Les économistes anglais furent les premiers à prôner le libre-échangisme; mais chez eux, la théorie du libre-échange n'est jamais sortie du domaine purement spéculatif. La frivolité française seule voulut la mettre en pratique, et par malheur nous avons en Canada quelques esprits superficiels prêts à jeter dans la balance du libre-échange, l'avenir commercial et agricole de leur pays.

L'agriculture est la base de la prospérité des Etats. Quand elle est prospère, toutes les branches d'industrie deviennent florissantes. De nombreuses manufactures s'élèvent pour utiliser les produits de la terre. Les fortunes individuelles augmentent, le travail est abondant, la consommation considérable, et comme conséquence rigoureuse, le coffre public s'emplit.

Si elle souffre, au contraire, tout souffre; les fortunes individuelles aussi bien que la fortune publique diminuent dans une énorme proportion, et il arrive un moment où la misère force les peuples à s'expatrier. Qui nous dit que l'émigration actuelle des Canadiens vers les Etats-Unis n'est pas la conséquence de la politique libre-échangiste suivie par les derniers ministères?

L'agriculture est actuellement dans un état de gêne qui menace de devenir encore plus inquiétant. Il faut que cette gêne soit connue de ceux qui ont en mains les destinées du pays. La nomination d'un comité des intérêts agricoles, chargé de faire une enquête sur les besoins de l'agriculture, serait un bon moyen de connaître les vœux des cultivateurs. Ce comité devrait s'en tenir à enregistrer les besoins du pays tels qu'énoncés par les cultivateurs eux-mêmes, — à les condenser et à en tirer les conclusions appropriées. Les opinions protectionnistes ou libre-échangistes des membres du comité ne devraient pas prévaloir sur les besoins des cultivateurs qui sont les plus intéressés.

Nous espérons que la Chambre nommera bientôt ce comité, et qu'elle en choisira les membres parmi les hommes dont les intérêts sont dans les entreprises agricoles.

— Le 8 courant, sur la demande de Sir John A. MacDonald, il fut nommé un comité spécial de cinq membres, chargés de faire une enquête au sujet de certaines accusations concernant la charte accordée à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique. Cette demande de Sir John A. MacDonald a été provoquée par l'incident Huntingdon. Le député de Shefford avait lancé contre le Gouvernement des accusations graves, entachant l'honneur des ministres, et avait présenté à cet effet une motion que le Gouvernement regarda comme une motion de non-confiance. Tous les conservateurs votèrent en masse contre cette motion, et donnèrent une majorité de 31 voix au ministère. Cependant l'opinion publique et les amis du Gouvernement eux-mêmes deman-

daient anxieusement des explications au sujet des allégations de M. Huntingdon. C'est pour calmer cette anxiété que Sir John A. MacDonald a demandé la nomination d'un comité spécial.

Après quelques remarques faites par MM. Mackenzie et Dorion, le comité fut nommé. Les membres élus sont MM. Blanchet, Blake, Dorion, MacDonald (Pistou), et Hillyard Cameron.

Quelque temps après la conclusion du débat, la Chambre reçut le rapport du Comité des subsides et approuva les items concernant le service civile.

Il y eut alors une longue discussion sur l'administration de la Justice dans la Puissance. L'Hon. M. Dorion se montra particulièrement sévère contre les Juges de la Province de Québec et demanda qu'une enquête minutieuse fut faite contre eux. Il dit que le grand nombre d'appels au Conseil Privé montre que le peuple n'a pas confiance dans les juges.

Sir John A. MacDonald répond que le mémoire venant de Montréal et qui traite de ce sujet, constate que les salaires des Juges ne sont pas assez élevés et recommande de les augmenter; or, puisque l'on demande une augmentation de salaire, c'est que l'action des juges est satisfaisante. En outre, le Ministre de la Justice de la Puissance ne possède aucun moyen de s'assurer de la bonne administration de la Justice. Ce devoir incombe aux procureurs-généraux des provinces, qui doivent mieux connaître ce qui se passe dans leurs provinces respectives.

D'ailleurs, dit Sir John A. MacDonald, je n'aimerais pas à entreprendre aucune procédure contre les juges du Canada, si cela pouvait être évité; et je considère comme honorable pour nous, qu'il puisse être dit à l'étranger que nos juges restent en office toute leur vie. Je regretterais beaucoup de voir le Canada voisin d'un pays où les juges sont sujets à l'élection, démettre ses juges en vertu des pouvoirs donnés par la Constitution; car, une fois entré dans cette voie, l'on verrait bientôt la cabale demander et obtenir la démission d'un juge impopulaire, sous le plus futile prétexte. Quant à moi, j'aimerais mieux donner à un juge une pension de retraite, plutôt que de le voir déposer de ses fonctions par un acte de la Législature.

M. Dorion revient à la charge et attaque rudement tout le corps judiciaire. Il alla jusqu'à dire que les Juges de la Province de Québec ne valent pas même les salaires qu'ils reçoivent.

Il est vraiment pénible que quelques-uns de nos juges aient donné à l'Hon. M. Dorion un semblant de raison de les traiter d'une manière aussi méprisante; mais il est encore plus pénible d'entendre de telles paroles sortir de la bouche d'un représentant du peuple et cela en pleine chambre, à la face de toute la population. Ce mépris envers le corps judiciaire, parti de si haut, aura un immense écho par tout le pays; c'est un commencement de désorganisation et une fois entrés dans cette voie, Dieu seul sait quand les peuples s'arrêtent.

Le 9, les débats sur la question du vote au scrutin secret ajournés dans la séance du 3 courant, sont repris par M. Palmer de St. Jean N. B. Il dit que la Législation à ce sujet devrait être uniforme dans toute la Puissance. Qu'il est en faveur du vote au scrutin secret; mais qu'il le veut le plus parfait possible. Quoique le système de vote au scrutin secret suivi au Nouveau-Brunswick ne remplisse pas complètement l'objet que l'on avait en vue en l'adoptant, lequel était de faire cesser les émeutes, les intimidations et la corruption, il croit qu'avec l'enregistrement convenable des votes, le scrutin secret serait le meilleur système à adopter.

Plusieurs autres orateurs prirent ensuite la parole pour ou contre le bill. M. MacDonald de Piouin prétendit que l'intimidation du pauvre par le riche n'existe pas en Canada, que la corruption ne s'exerce que sur un très-petit nombre d'électeurs et qu'en conséquence il est opposé au bill.

M. Dodge est convaincu que le scrutin secret affaiblit considérablement la valeur des hommes publics dans les pays où il est en force.

Après ces avancés plus ou moins étranges, la seconde lecture du bill fut mise aux voix et déclinée par une majorité de 78 contre 55.

Le Gouvernement accepte le principe de ce bill, et l'insérera probablement dans son bill d'élection.

La betterave et la fabrication du sucre (Suite).

M. Bonnemant fait le compte des dépenses et des recettes probables qu'entraînera l'exploitation d'une terre de 400 arpents destinée à la culture de la betterave. Afin de se mieux faire comprendre, il divise les dépenses en deux parties; l'une, comprenant les premières dépenses d'installations, et qu'il a nommé *capital immobilisé*; la seconde, contient toutes les dépenses de main-d'œuvre, d'engrais et d'administration.

Les recettes sont formées des revenus probables de la terre, de ceux de la vacherie et d'une certaine somme produite, par le travail des ouvriers de la ferme, dans la fabrique de sucre pendant l'hiver.

M. Bonnemant nous avertit que le projet qu'il présente a été contrôlé à une réunion d'agriculteurs, et tous ont reconnu l'excellence du plan et l'exactitude des chiffres. Nous ne connaissons pas les agriculteurs consultés par M. Bonnemant et nous les croyons bons praticiens, du moins jusqu'à preuve du contraire. Cependant, il nous sera bien permis de jeter un coup d'œil rapide sur ces chiffres dont l'exactitude est si bien reconnue.

D'après le tableau présenté pour la ferme de 400 arpents en question, le capital immobilisé forme le somme de \$6,000, comprenant la valeur des machines, instruments, outils et animaux. C'est beaucoup, et cependant ce n'est pas assez pour suffire à la culture de l'immense surface que l'on devra consacrer aux betteraves.

En effet, M. Bonnemant divise la terre en trois parties égales, c'est-à-dire qu'il suit un assolement de trois ans dans lequel le tiers de la terre ou 130 arpents seront cultivés en betteraves. Or, si l'on veut donner aux betteraves les travaux de culture qu'elles exigent, il faudra d'abord faire un labour en automne et la valeur de deux bons labours au printemps.

Le labour d'automne pourra être fait avec facilité; mais il n'en sera pas de même au printemps. Cette saison est courte dans notre pays et la betterave demande à être semée à bonne heure. Pour réussir complètement dans cette culture, il faut que les semis soient terminés à la fin de mai; de sorte que tous les labours devront être faits dans l'espace de trois semaines de travail. Ainsi, l'on aura 130 arpents à labourer deux fois en trois semaines, soit 260 arpents de labour en 20 jours.

En supposant qu'une charrue trainée par deux chevaux puisse retourner $1\frac{1}{2}$ par jour, il faudra 170 jours à une charrue pour labourer 260 arpents ou 21 jours à 8 charrues.

Mais le tableau de M. Bonnemant ne contient que 6 charrues complètes, il lui faudrait donc encore deux charrues. Ces deux charrues complètes à \$40 font \$80; deux

paires de chevaux à \$120 l'un valent \$480. Puis, on ne peut faire les sarclages à la main, sur une aussi grande étendue, il faut donc encore des houes à cheval, et M. Bonnemant n'en parle pas; c'est autant de \$80; enfin il faudra augmenter les attelages, etc. De sorte que le capital immobilisé devrait être augmenté d'au moins \$1000; et au lieu de \$6,000 il faut compter \$7,000.

Mais c'est au sujet des recettes que M. Bonnemant a surtout forcé la note. Il prétend que chaque arpent de betterave produira au moins 20,000 lbs. de racines, et il compte sur cette quantité comme sur un rendement certain. Nous voulons bien croire que le climat du Canada est très-favorable à la culture de cette plante et que les essais préliminaires ont bien réussi; mais nous sommes convaincus que la betterave ne réussira pas mieux ici qu'elle ne l'a fait dans les contrées les plus favorisées. Les rendements moyens donnés par Mœllinger, en Allemagne, ne dépassent pas 18,000 lbs. par arpent. Mathieu de Dombasle n'obtenait en moyenne que 14,000 lbs. Ce dernier chiffre est encore reconnu comme possible par de Gasparin. A Chatsworth, Illinois, en 1870, on cultiva 330 arpents de betteraves dont 130 arpents manquèrent complètement et les 200 restant produisirent en moyenne 16,000 lbs. de racines, ainsi qu'il est constaté dans le rapport du Commissaire de l'agriculture des Etats-Unis pour 1870.

Tous ces chiffres démontrent que M. Bonnemant compte sur des récoltes qui lui feront souvent défaut; car, si en Allemagne, en France et aux Etats-Unis, la betterave ne donne pas 20,000 livres de racines, elle les donnera encore moins sous notre climat, moins favorable que celui de ces pays; et cela surtout dans les commencements de ce nouveau genre de culture; car la betterave, comme toutes les autres cultures, exige du cultivateur certaines connaissances pratiques que l'on acquiert qu'avec le temps, et très-souvent au prix de la diminution des produits.

En comptant sur un produit de 20,000 lbs. par arpent, on se trompe d'au moins 3,000, et le produit de 125 arpents au lieu d'être calculé à 2,500,000 lbs. ne devrait l'être qu'à 2,125,000, ce qui à \$2 50 par 1000 lbs. forme une somme de \$5,312.50, tandis que le tableau des recettes porte \$6250. La diminution est notable; mais nous n'y pouvons rien et M. Bonnemant non plus. Si la terre ne produit que 17,000 lbs. de betterave par arpent, on aura beau écrire dans tous les journaux du pays qu'elle en produit 20,000, la production réelle n'en sera aucunement augmentée.

Mais passons à un autre genre de produit. M. Bonnemant prétend que le lait produit par les vaches de la ferme et transformé en fromage, sera payé cinq centins la pinte. Ce serait très-heureux si ce calcul était réalisable, malheureusement il ne l'est pas.

Il n'y a qu'une seule espèce de fromage qui puisse payer le lait 5 centins la pinte, et ce fromage ne peut être fabriqué en Canada, pas même par vous M. Bonnemant quoique votre habileté soit bien grande. C'est le fameux fromage de Gruyères qu'il n'a jamais été possible de produire ailleurs que sur les plateaux élevés des montagnes des Vosges. Les autres fromages de qualité supérieure ne paient le lait que 3 à 4 centins la pinte et les fromages communs ne le paient que 2 centins à 2½ centins.

Prenons la moyenne et admettons que, par la fabrication du fromage, le lait sera payé 4 centins la pinte, les 60 vaches produiront \$1200 par année. Le calcul de M. Bonnemant donne \$1500, il est donc \$300 trop haut.

Par conséquent, le produit total annuel de la terre de 400 arpents, au lieu d'être de \$10,550 comme le prétend M.

Bonnemant n'est plus que de \$9,313. En déduisant les dépenses annuelles qui sont d'après le tableau de \$7,530, il reste un profit de \$1,783 dont il faut soustraire le loyer de la terre à \$3.50 de l'arpent soit \$1,400 et celui des bâtiments soit \$140. Le profit net n'est donc que de \$243. Cette dernière somme représente un intérêt de $\frac{1}{2}$ pour cent sur tous les capitaux employés. M. Bonnemant, en offrant un dividende de 12 par cent, trompe donc affreusement les cultivateurs et nous avons cru de notre devoir de rétablir les faits sous leur véritable couleur.

L'espace nous manque pour continuer nos remarques, ce sera pour un prochain numéro.

A travers les journaux Canadiens

Il se fait actuellement dans la plupart des journaux de la Province de Québec une propagande très-active en faveur de l'émigration. Pour une misérable somme de quelques piastres, ces journaux tentent notre population, l'engagent à émigrer en masse vers les Etats-Unis, vers les millions d'acres de l'Iowa et du Nebraska, vers le champ de blé de l'Amérique, vers le grenier à blé de l'Amérique, et vers diverses autres localités myrabolantes de l'Union américaine. Au moyen de promesses fallacieuses contenue dans des annonces mensongères, on pousse cette population à s'expatrier, à abandonner son pays natal.

Une telle manière d'agir est pour le moins inconséquente. On prêche contre l'émigration, on en fait voir tous les inconvénients; mais en même temps, on encourage les gens à aller s'établir dans le Iowa, le Nebraska, le Minnesota. Dans ces trois Etats, on offre à bon marché des terres dont les Indiens n'ont pas encore garanti la possession. Le sol, dit-on, est d'excellente qualité, cependant on n'a pas encore réussi, que nous sachions, à rendre fertiles les immenses côtes sablonneuses et sèches qui couvrent la plus grande partie du Nebraska. Le climat y est très-salubre, il va sans dire que l'on ne compte pas comme maladies les fameuses fièvres tremblantes si fréquentes surtout dans le Minnesota central et ouest de l'Iowa.

Il est vrai que les annonceurs disent le contraire, mais ils trompent le public et ils ont tout intérêt à ne montrer que le beau côté de la médaille.

Nous, au contraire, nous croyons de notre devoir de mettre nos compatriotes en garde contre les descriptions mensongères qu'on leur fait et les avertir que toutes les annonces de l'Iowa, du Nebraska, du Minnesota, ne sont que de la blague, du *kumbug américain*. Pour notre part, nous avons refusé de publier ces annonces, malgré la demande qui nous en a été faite.

Les besoins et les ressources de la vallée du Lac St. Jean

A la vue du courant d'émigration qui s'établit de la vallée du Lac St. Jean vers les mines de St. Urbain, comté de Charlevoix, ou vers les Etats-Unis, certaines personnes influentes des différentes paroisses du comté de Chicoutimi, ont cru devoir faire des requêtes pour demander une voie ferrée soit de Québec, soit des Trois-Rivières au Lac St. Jean. Des signatures nombreuses ont couvert ces requêtes, et je puis affirmer que le plus grand nombre des colons espèrent qu'elles seront prises en sérieuse considération par Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur auxquelles elles sont adressées, et qu'elles sont appelées à les tirer de l'état d'isolement dans lequel ils sont placés.

Plusieurs explorations ont été faites déjà dans le but de trouver un tracé qui permettrait de relier le lac St. Jean avec Québec, par voie ferrée. On dit que ces recherches ont été infruc-

tuieuses; ce qui est d'autant plus à regretter que les colons de cette partie du pays viennent en grande partie pour ne pas dire tous, des comtés qui environnent Québec.

Dans ce cas les explorateurs devront être dirigés vers le chemin des Piles, embranchements de celui de la Rivé Nord.

Ce tracé très favorable au dire des chasseurs et des voyageurs qui ont parcouru les endroits par lesquels il doit passer, relierait les deux fertiles territoires du St. Maurice et du Saguenay, ouvrirait un marché peu considérable pour le moment, (les Trois-Rivières) mais qui sera nécessairement agrandi par le commerce que ce débouché lui apportera.

On rapporte que des démarches ont été faites auprès des honorables ministres de cette province pour l'obtention d'un chemin à lisses de Chicoutimi au Lac St. Jean. Cette voie de communication est loin d'être en faveur ici, et ne l'est qu'à Chicoutimi dont elle augmenterait le commerce. Cependant il aura plus tard sa raison d'être, et il devra relier St. Alphonse ou Chicoutimi, avec Québec ou les Trois-Rivières, selon le cas, mais ce ne devra être que le complément d'un chemin et non le chemin principal. C'est aux personnes qui tiennent à l'avenir du Lac St. Jean qu'il appartient de déjouer les intrigues des personnes influentes que Chicoutimi possède et de mettre l'appui de leur influence dans l'autre plateau de la balance, afin de faire triompher l'entreprise qui doit être véritablement utile au pays et à la vallée du Lac St. Jean.

Etablie depuis peu d'années, cette vallée fournit plus qu'elle ne peut consommer. A Notre Dame du Lac St. Jean surtout, des colons ont en grenier des centaines de minots de grains, dont ils pourraient disposer, et cela à la suite de deux calamités qui les ont mis dans un état de gêne peu favorable à l'ouverture des terres.

La quantité de terrains cultivables est évaluée par un homme très compétent, P. Horace Dumais écr. N. P., valoir celle de toutes les terres maintenant en culture de Québec à Rimouski. Malheureusement la colonisation est arrêtée depuis près de trois ans par l'état de gêne que produit le manque de communication et par suite le manque d'argent. La seule assurance de la part des honorables ministres de cette province de communications par voie ferrée avec les grands centres commerciaux, lui donnerait un nouvel élan, et ferait cesser cette incertitude dans la prospérité de l'avenir du territoire du Saguenay qui est une entrave à son développement.

Le climat dont nous jouissons rivalise avec le sol pour rendre notre territoire le plus fertile de la Province.

Les cours d'eau sans nombre permettraient à toutes les branches d'industrie de s'y développer.

La population intelligente et laborieuse qui s'y trouve maintenant établie a acquis une certaine aisance, malgré tous les sacrifices et les calamités qu'elle a eu à subir. La richesse et la propriété des colons grands propriétaires se trouvent à la gêne vu le manque de moyens d'exportation et par suite celui d'argent. Il est venu encore ces jours derniers à ma connaissance que quelques-uns d'entre-eux qui possèdent des biens-fonds d'une valeur de près de trois cents louis, ont offert du grain pour la moitié de sa valeur, afin de se procurer les quelques sous nécessaires pour le paiement de l'intérêt dû sur le grain de semence qu'il leur a fallu acheter du gouvernement l'année dernière. Vous vous rappelez sans doute, que des pluies torrentielles avaient rendu les différentes graines impropres à la germination. Cependant Chicoutimi n'est qu'à treize lieues d'Hébertville, un certain courant d'exportation se fait vers cette première paroisse, mais le marchand ne donne que des effets pour les graines qu'il paie à très-bas prix, et le colon se trouve dans une position très gênée lorsqu'il lui faut de l'argent pour satisfaire quelques dettes pressantes. Il a alors les chantiers pour toute ressource pendant la saison d'hiver, et les travaux sur les chemins de colonisation pendant la saison d'été, et ce, au grand détriment des travaux de sa terre. D'où il a en suit que ceux qui vont aux chantiers une grande partie de l'hiver peuvent très difficilement acquérir une aisance durable.

Ainsi donc, à l'exécution d'un chemin de fer du Lac St. Jean à Québec ou aux Trois-Rivières, est attaché l'avenir des dix-sept mille habitants du Comté de Chicoutimi, et celui du

plus fertile territoire de la Province ; aussi tous ceux qui ont à cœur l'avancement du pays devront s'unir pour mener à bonne fin une entreprise si patriotique. — UNE VOIX DE VALLE.

Hébertville, 20 mars 1873.

De l'intervalle entre les fumures

En règle générale, le cultivateur ne se laisse pas assez guider par les besoins de la terre pour déterminer l'intervalle à laisser entre deux fumures. Nous rencontrons encore trop souvent dans la pratique des champs qui de leur nature n'étaient ni de qualité mauvaise, ni infertile, qui, par suite de leur traitement irrationnel, par une pratique élevée en systèmes d'épuisement et de déprédation, sont complètement stérilisés, de sorte qu'il faudra une longue série d'années, de travail continu et de fortes fumures avant que ces terres reviennent en état de produire. Un système de culture aussi défectueux porte sa peine dans les résultats obtenus et elle est le plus souvent très-sensible.

L'effritement du sol doit donc être évité avec le plus grand soin, parce que sa mise en rapport, même à l'aide de fortes fumures, est une affaire de longue haleine. C'est ce qui explique l'importance que la pratique attache à une terre en bon et plein rapport. La fertilité perdue du sol ne peut être rétablie que lentement, successivement, et n'est pas une affaire aussi simple que l'on pourrait l'admettre à la première vue. On y parviendra jamais d'un seul coup, par des engrais à fortes doses, donnés en une seule fois. Ce qu'il faut, ce sont des fumures rationnellement espacées, telles que les plantes les absorbent, tout en laissant au sol un surcroît de force, synonyme d'une augmentation de fertilité relative. En un mot, tous les efforts du cultivateur doivent tendre à faire progresser la fertilité de la terre, avec le concours nécessaire du temps pour l'élever au plus haut degré possible de production.

L'espace de temps séparant une fumure de l'autre dépend avant tout de la nature du sol. S'il y a des terrains qui se prêtent à une décomposition très-lente des engrais, il y en a d'autres qui l'opèrent très-hâtivement. Le cultivateur à la hauteur de son métier étudiera donc son sol sous ce rapport.

Les terrains sablonneux, surtout ceux à gros grains, ont, par suite de leur porosité, à un haut degré, la faculté de décomposer très-vite les engrais. Ceci a toutefois pour résultat qu'une partie des éléments de la plante se volatilise sans emploi, et qu'une quantité de fumier donnée donne moins de produit utile, une récolte moins abondante que dans un sol de nature plus consistante.

Les terres fortes produisent un résultat opposé. Dans ses extrêmes, il peut, à l'instar des sols sablés, être d'un effet défavorable, mais alors diamétralement opposé, sur la fermentation et la décomposition des fumiers. Par suite de sa compacité et de sa cohésion, il met facilement obstacle à l'action de l'air sur les substances nutritives déposées dans la couche arable. Par cela l'assimilation de celles-ci par la plante est retardée, tandis qu'une partie des éléments nouvellement déposés s'y trouve sous une forme non assimilable. C'est à cette circonstance qu'il faut ramener ce fait, qu'une fumure suffisante pour certain sol donne moins dans les terres fortes. Mais, si l'effet de la fumure se fait attendre plus longtemps dans ces terres, elles s'effritent moins vite, par cela qu'elles cèdent moins de leurs éléments fertilisants à la première récolte, les suivantes trouvent la table encore servie et profitent des restes.

Les terres argileuses, formant la transition entre les terres légères et les terres fortes, possèdent les bonnes qualités des deux, sans présenter leurs défauts extrêmes. Dans les sols de cette nature, les matières fertilisantes se présentent non-seulement dans un espace de temps régulier à la nourriture des plantes, mais encore forment réserve pour les récoltes futures.

De ces faits il résulte que les sols légers, meubles et sablonneux réclament une fumure moins abondante, mais plus souvent renouvelée, et que les terres compactes, fortes, nécessitent des fumures intenses, mais à des espaces plus éloignés ; c'est par elles qu'on dit qu'une fois bien vaut mieux que deux fois mal.

La règle que dans les expositions froides, dans les climats

roids, le terrain doit être fumé plus abondamment et plus souvent que dans les régions tempérées, n'a pas besoin de commentaire, parce que les fumures nombreuses et copieuses contribuent tout particulièrement à l'échauffement du sol.

No vous endettez pas

La moitié de l'inquiétude, de l'ennui et du trouble que l'homme endure dans ce monde, provient de ce qu'il se met dans les dettes. On dirait que certaines personnes sont nées pour acheter et s'engager outre mesure aussi longtemps qu'elles ne sont pas tenues de payer comptant. Donnez-leur une occasion d'acheter à crédit, et la question du paiement ne les embarrasse aucunement. Mais quelle moisson de trouble récolte celui qui sème des dettes. Combien de chevelures sont blanchies et de vies abrégées, que de suicides et de meurtres sont provoqués par les dettes. Et cependant comme il est facile d'éviter ce terrible monstre. Tout jeune homme devrait, au commencement de sa carrière, se faire une règle sévère de ne jamais s'endetter pour aucune raison. N'achetez jamais rien à moins d'avoir l'argent nécessaire pour payer. Ne faites pas attention à "l'occasion favorable" à la "chance rare" au "bon marché," etc : ce sont autant de pièges destinés à faire des victimes. Si vous voyez quelque chose qui vous plaise, commencez par regarder à votre caisse et trouvez-y votre décision. Payez toujours à fur et à mesure. Si vous manquez d'argent, restreignez vos besoins en conséquence. — *Massachusetts Ploughman*. (Traduction de la *Semaine Agricole*)

Petite Chronique

Le travail de la brique aux Etats-Unis. — Voici ce que nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe* : Le *Moniteur Acadien* parle d'employés qui parcourent le Nouveau-Brunswick, engagent les jeunes gens pour travailler aux briqueteries américaines. Le même fait se passe dans les environs de St. Hyacinthe. Il paraît étrange qu'on parte des Etats-Unis pour venir chercher des hommes ici, tandis qu'il y a là, plus de journaliers qu'il n'en faut, comme nous l'apprennent les journaux et des lettres particulières. Mais c'est que celui qui travaille à la brique, ruine sa santé en trois ou quatre ans, et que pour cette raison on fait sans cesse la chasse aux jeunes gens vigoureux.

Ceux-ci sont alléchés par des prix qui leur paraissent bons et ils vont ainsi contracter des maladies souvent mortelles, en enrichissant des étrangers.

Terre à vendre. — 100 acres de magnifique terre à vendre dans le township de Granby à un mille du village, 60 acres de propriétés à la culture, le reste en beau bois franc. Maison, grange, etc. Conditions des plus libérales. Pour autres informations s'adresser à F. X. Mayotte, Notaire, agent local, Village Granby. 2.

— Les écoles d'agriculture en Allemagne, dit la *Revue d'Economie Rurale*, sont nombreuses et bien encouragées. On comprend dans ce pays que les hommes qui mettent la main à la charrue doivent avoir de l'instruction ; car, sans savoir, on reste éternellement dans la plus affreuse routine.

— Où sont toutes les ressources d'une société civilisée ?... Où se trouve, ou mieux, où pourrait se trouver le bien-être ?

Dans le sol et rien que dans le sol, que tous, grands et petits abandonnent ; c'est même pour un grand nombre de nos législateurs, le dernier de leurs soucis.

Cultivateurs, soyez fiers de votre état, qui, de tous est le plus indépendant, le plus nécessaire et le plus riche en éléments de bonheur pour quiconque sait l'apprécier. Vous êtes honorables ; honorez-vous. Vous voulez que vos intérêts soient soutenus ; soutenez-les, n'attendez pas que d'autres fassent la besogne pour vous, car vous attendrez longtemps. Souvenez-vous du vieil adage : *L'union fait la force*.

Communiquez vos besoins par le moyen de journaux agricoles qui sont entièrement à votre disposition. Correspondez souvent avec eux ; il ne s'agit pas d'être instruit pour deman-

der des renseignements aux rédacteurs de ces journaux qui s'empresseront d'y répondre. Lorsque le Gouvernement désire obtenir de vous des renseignements, afin d'être au fait des améliorations à faire dans le but de vous venir en aide, ne soyez pas lents à démontrer vos besoins. Si l'on se souvient que l'année dernière, le Comité nommé pour s'enquérir des besoins agricoles, par la Chambre Fédérale, sur 2,000 à 3,000 circulaires qui ont été expédiées à autant de cultivateurs dans la Province de Québec, n'a reçu que quatre à cinq réponses, on serait bien tenté de croire que les cultivateurs sont satisfaits de leur condition actuelle, qu'ils vivent dans une parfaite aisance, et qu'ils n'ont rien à demander.

RECETTES

Maladies chez les oies

Deux maladies attaquent ordinairement les oies : Une espèce de dysentérie qu'il est facile d'arrêter, en faisant avaler à ces animaux du vin chaud dans lequel on a mis des glands doux ; 2o. le *tourgis*, provenant de la présence d'insectes dans les oreilles et la naseaux. Les oies, prises par cette maladie, ont les ailes traînantes ; elles allongent le cou, secouent la tête, refusent de manger et tournent sur elles-mêmes. Il faut d'abord saigner la bête malade, en lui perçant avec une forte épingle une veine apparente située sous la peau qui sépare les ongles.

Après cette saignée, on nettoie les parties attaquées par les insectes et on tient le cou plongé dans l'eau, à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement nettoyées.

Lorsque l'oie prend des indigestions dans l'engraissement, il faut lui administrer le plus tôt possible un peu de manne délayée dans de l'eau chaude, et lui laisser deux à trois jours de liberté. Lorsqu'il y a étouffement, on doit saigner afin que la chair ne devienne pas noire.

Remède contre la brûlure de phosphore

On se brûle souvent le bout des doigts en allumant une allumette et fréquemment cette petite plaie s'envenime, elle devient presque inguérissable. Voici un moyen pour neutraliser la petite quantité de phosphore qui reste dans la brûlure : il suffit d'y appliquer de l'eau salée, ou de plonger les doigts brûlés dans de l'eau salée, et tout danger disparaîtra. — *Revue d'Economie Rurale*.



A NOS
ABONNÉS
retardataires

**PRIÈRE DE PAYER
AU PLUS TOT.**

Patates " Garnet Chili. "

Plusieurs de nos abonnés nous ayant témoigné le désir d'acheter des patates *Garnet Chili* pour leur semence, nous prions ceux qui en auraient à vendre de nous en informer, nous donnant en même temps le prix de vente par minot.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de
J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Nèry, Comté de
Kamouraska,

FAILLI.

JE, Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LS. C. BÉGIN,
Syndic.

Kamouraska, ce 6 avril 1873.



TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD OUEST

Après le 10 de Juin, prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants :

De Toronto à Prince Arthur's Landing par Collingwood et Sarnia.

Adultes, \$5; Enfant au-dessous de 12 ans, moitié prix, 150 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, 35 centins par 100 livres.

De Prince Arthur's Landing à Fort Garry.

Émigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, \$2 50 par 100 livres.

Les Émigrants pourvoient à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort-François, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

Les billets pour Émigrants au Fort Garry, via Prince Arthur's Landing,

Peuvent être achetés à Toronto, aux Stations de Chemins de Fer "Northern," "Great Western" et "Grand Tronc."

Les émigrants sont priés de remarquer que la pesanture du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

Les Marchandises.

Après le 25 de juin prochain, seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par 100 livres ou \$10 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesanture et solidement attaché.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesanture tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN,

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 25 mars 1873.

Secrétaire.

LA PROCHAINE EXPOSITION PROVINCIALE

AURA LIEU

CETTE ANNÉE A MONTREAL

Dans la semaine commençant le

15 SEPTEMBRE PROCHAIN.

De plus amples détails seront donnés plus tard.

GEORGE LECLERE.

Mars 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.